

ENSA PARIS VAL DE SEINE PROF TPCAU H/F

Ref : 2023-1419220

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de VAL DE SEINE

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2024

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les
contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Non

Vos missions en quelques mots

Le poste consolide au sein de l'ENSAPVS le déploiement d'une démarche d'apprentissage de « recherche par le projet » en cohérence avec la refonte des axes stratégiques de l'école pour la période 2025-2030. Ce poste vise explicitement à renforcer l'articulation entre apprentissage des méthodes de recherche et enseignement du projet d'architecture. Il doit contribuer à former des praticiens.nes et chercheurs.ses en architecture préparés à agir dans un monde où il est devenu primordial d'atténuer fortement l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large, mais aussi de développer des stratégies d'adaptation dont des scénarii de sociétés alternatives face à un réchauffement climatique et à un effondrement du

vivant avérés.

L'enseignement du.de la candidat.e retenu.e pour ce poste se développera en licence et en master. Le.la candidat.e devra s'engager, en cohérence avec le renouvellement en cours du projet pédagogique de l'École, dans une pratique interdisciplinaire du projet capable de convoquer l'ensemble des domaines de compétences enseignés. La question du vivant sera au cœur des problématiques abordées par l'enseignant.e-chercheur.se.

En licence : Le.la candidat.e encadrera au moins un groupe de projet

En master : Le.la candidat.e encadrera un groupe de projet et participera à un ou deux séminaires de recherche. Il encadrera des mémoires de fin d'études.

Le.la candidat.e devra inscrire ses enseignements dans un ou des domaines d'études de l'École. Il.elle devra également proposer un cours sur les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes écologiques, sociétaux, productifs et technologiques, qui pourra se situer parmi les cours proposés par les différents DE en Master ou en Licence selon les besoins de l'École.

En 3ème cycle : Il.elle pourra participer à un séminaire doctoral de l'École et dirigera des doctorats

Charges scientifiques :

Participations attendues aux activités scientifiques de l'École : l'enseignant.e sera invité.e à participer à la recherche dans l'École et pourra intégrer un laboratoire de recherche (EVCAU ou CRH-LAVUE).

Autres missions : encadrement des mémoires, participation aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école, encadrement HMNOP.

L'enseignant.e participera aux activités de développement de l'ENSAPVS (partenariats, publications, International), aux réunions pédagogiques de l'école et pourra être impliqué.e dans les différentes commissions. Il.elle pourra participer à la coordination de l'enseignement du projet avec les autres enseignants du groupe de projet (Licence) ou du Domaine d'Études (Master).

Profil recherché

1/Compétences

Le.la candidat.e devra disposer d'un profil qui combine expérience avérée de l'enseignement en école d'architecture, activité de recherche ainsi qu'une activité de praticien.

A ce titre, il devra justifier :

- D'une expérience de l'enseignement du projet dans les cycles licence et master ainsi qu'en séminaire et cours magistraux. Il serait apprécié que le.la candidat.e. dispose d'une expérience d'enseignement à l'étranger.
- D'une production d'ouvrages, textes et articles dont les dimensions théorique et scientifique soient avérées.

- D'une activité de praticien.ne en agence (actuelle ou passée) dans le champ de l'architecture. Il est souhaité que l'œuvre architecturale construite dispose d'une reconnaissance étayée par des publications, prix ou récompenses, où le.la candidat.e. est explicitement mentionné.ée. Sans être une condition, il serait apprécié que le.la candidat.e. puisse également justifier d'une compétence dans la pratique du projet urbain ou territorial et/ou sur les sujets de ruralité.

2/Démarche

Le.la candidat.e devra justifier d'une démarche de recherche « en » plutôt que « sur » l'architecture. Au travers de cet objectif, il est attendu que le candidat établisse un exposé des motifs du doctorat en architecture, les objectifs que celui-ci poursuit et la manière dont il contribue à éclairer et renouveler la discipline architecturale.

Le.la candidat.e explicitera les liens qu'il.elle tisse entre méthodes de recherche et pratiques du projet d'architecture. Il est souhaité que le.la candidat.e dispose d'une expérience de la recherche qui ne soit pas située uniquement dans un cadre académique, mais s'appuie également sur de la recherche faite « avec » ou « en agence » qui nécessite d'articuler travail de recherche et mise en œuvre d'outils opératoires.

3/Thématiques

Le.la candidat.e devra inscrire son expertise dans le champ de la pensée du vivant en lien avec le déploiement des axes stratégiques portés par l'école face au nouveau régime climatique. Il est attendu que le.la candidat.e fasse preuve d'un point de vue autant critique que philosophique sur les questions écologiques, dont notamment les questions de transformation et de réparation, d'infrastructures, de « tiers paysage » ou. Il devra justifier d'une démarche capable d'intégrer la complexité, de mobiliser d'autres champs disciplinaires (ex. sciences du vivant), de déployer pour l'apprentissage du projet une approche multiscalaire. Il est attendu que le.la candidat.e justifie d'une compétence particulière sur les approches constructives écologiques, sur l'utilisation de la matière et son impact terrestre.

4/ Enseignement

En master, le.la candidat.e doit faire état d'une expérience croisée de l'enseignement en séminaire et en projet dans l'objectif de renforcer l'articulation entre ces deux enseignements et de déployer largement les PFE « mention recherche ».

Niveau d'études minimum requis

Spécialisation

Enseignement formation, Aménagement du territoire, développement, urbanisme

Éléments de candidature

Personne à contacter

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Postes ouverts à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2024

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 72 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'école est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle vient de rejoindre la Conférence des Grandes Ecoles

En 1er cycle, le programme vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2ème cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours de l'étudiant avec plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement structurés autour de 6 thèmes : ALTO, ARCHITECTURE-LABORATOIRE DES TERRITOIRES OUVERTS ; ÉCOLOGIES ; EXPÉRIMENTAL, DISPOSITIFS - FABRICATIONS - NUMÉRIQUES ; FAIRE ; TERRITOIRES DE L'ARCHITECTURE ; TRANSFORMATION, TEMPORALITÉS DE L'EXISTANT ET DES PATRIMOINES.

En 3ème cycle, l'Ecole propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2019-2024 qui a fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolidé le cycle master. L'école organise un master en apprentissage ainsi qu'une double formation architecte-ingénieur.

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de 5 axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

- Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »
- Axe « Fabrication et circulation des modèles »
- Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »
- Axe « Espace public, temporalités, habitat »

- Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans 2 unités de recherche, en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris : le CRH (Centre de Recherche sur l'Habitat) et l'EVCAU (EnVironnement numérique Cultures Architecturales et Urbaines). Les 2 équipes sont représentées à la Commission de la Recherche de l'école.

Le CRH est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, (...)

Le laboratoire EVCAU (EA7540) est composé de 57 enseignants-chercheurs, ingénieur de recherche et personnel administratif issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...) (...)

L'école organise trois chaires partenariales de recherche : "ARCHIDESSA" (Architecture, Design, Santé); "Le logement demain" en lien avec Paris La Villette, et "Architecture et intelligence(s) sur l'intelligence artificielle.